LETTRE D'INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE ET LYCEE DE L'IROISE

Le vendredi 20 mai prochain, l'établissement de votre enfant participera à la 19^{ème} édition de LA COURSE CONTRE LA FAIM, organisée par l'association Action contre la Faim. Chaque année, LA COURSE CONTRE LA FAIM sensibilise les jeunes au problème de la sous-nutrition dans le monde, puis les mobilise contre ce fléau lors d'une course solidaire. Elle leur permet de s'impliquer concrètement dans une action de solidarité et leur prouve que chacun peut agir à son niveau, quel que soit son âge.

Cette année encore, **plus de 1220 établissements scolaires**, en France et à l'étranger, participeront à ce projet unique et plus de **275 000 jeunes** vont courir pour venir en aide aux populations les plus démunies.

75 % des fonds collectés nous permettront de poursuivre et intensifier nos programmes au profit des populations les plus vulnérables, notamment en **Haïti**, où les aléas climatiques fragilisent une population en insécurité alimentaire.

→ Un projet citoyen, solidaire et sportif qui se déroule en 4 temps :



Mars - avril 2016 : la séance de sensibilisation et la recherche de parrain

Pour expliquer aux élèves le problème de la sousnutrition dans le monde, des séances de sensibilisation sont organisées au sein de chaque établissement. Elles sont assurées par des intervenants formés par l'association et sont l'occasion d'échanges avec les élèves. A l'issue de la séance, chacun d'entre eux part à la recherche de parrains qui lui promettent un don par tour parcouru le jour de la course (0,50 cts, 1€, 2€, 3€...).



20 mai 2016: la course

Les élèves prennent le départ de la Course contre la Faim organisée par l'établissement. La Course contre la Faim n'est pas une compétition. Chaque élève fait de son mieux et court à son rythme. L'établissement se charge de comptabiliser le nombre de tours effectués.



Dans les 15 jours suivant la course...

L'élève collecte les dons promis auprès de ses parrains. En tant que parrain, vous vous engagez à multiplier votre promesse de don par le nombre de tours effectués (10 maximum). Le nombre de tours sera validé par l'établissement, le jour de la course.



L'élève rapporte les dons à L'etablissement

C'est ensuite l'établissement qui se charge de reverser la somme globale au siège d'Action contre la Faim. Une fois les dons enregistrés, Action contre la Faim envoie directement aux parrains un reçu fiscal pour tout don supérieur ou égal à 8 euros. Le reçu fiscal permet de bénéficier d'une réduction d'impôts correspondant à 75% du montant versé, dans la limite de 529 €*.

* Plafond sur les revenus 2015 à déclarer en 2016. Le plafond des revenus 2016 sera connu en début d'année 2016.